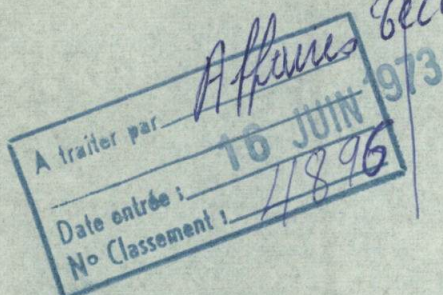




Ministère de la Coopération  
Internationale

Kigali, le 13 juin 1973  
N° 2251/G312.8/R.E./JDH.

Réf. N° :  
Annexe :  
Objet :



Monsieur le Gouverneur de la  
Banque Nationale du Rwanda  
KIGALI

Monsieur le Gouverneur,

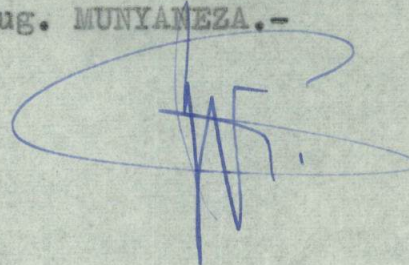
L'Ambassade de la République Populaire de Chine à Kigali vient de me faire part de l'envoi, le 27 mai 1973, des équipements nécessaires au relevé topographique de la route Kigali-Rusumo. Ledit matériel arrive à Dar-es-Salaam vers la fin de ce mois.

Ainsi qu'il est prévu dans le Procès-Verbal des entretiens relatifs à la Construction de la route Kigali-Rusumo, la Partie Rwandaise se charge, au titre de sa participation à la réalisation du projet, du transport, du port de Dar-es-Salaam au chantier de construction des matériaux, des équipements et des machines expédiés par la Partie Chinoise. Les frais de transport et d'assurance y afférents sont couverts dans le cadre des dépenses locales, ces dernières étant constituées par la contrevaletur des marchandises que la République Rwandaise doit acheter à la République Populaire de Chine. Or, pour des raisons d'ordre matériel, l'importation des marchandises chinoises n'a pas encore pu commencer.

Ce problème, nous espérons le résoudre prochainement. Entretemps et pour ne pas arrêter l'avancement des travaux, le Gouvernement Rwandais recourt à la Banque Nationale du Rwanda pour obtenir un crédit qui lui permette de débloquer la situation. Dès que les marchandises chinoises seront lancées sur le marché local, le Gouvernement sera en mesure de rembourser la dette qu'elle aura contractée grâce au produit de la vente de ces produits.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale

Aug. MUNYANEZA.-



Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre chargé de la Coördination des Affaires Economiques, Techniques et Financières à la Présidence KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances KIGALI
- Monsieur le Ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie KIGALI
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie KIGALI
- Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement KIGALI

Kigali, le 22 Mars 1973.

N° 1154/C 312.6.03/R.E/H.P.

A traiter par *Ishimweyimana*  
Date entrée : **27 MARS 1973**  
No Classement : *2373*

*53.W.35*

OBJET : Production industrielle  
des EAMA.

Monsieur le Ministre (tous)  
Monsieur le Secrétaire d'Etat (tous)  
Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale  
du Rwanda  
Monsieur le Directeur Général de la Banque  
Rwandaise de Développement  
Monsieur le Directeur Général de l'Office des  
Cultures Industrielles du Rwanda

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat,  
Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint  
un exemplaire de la brochure "Condition d'installation d'entreprises industrielles  
au Rwanda".

Cette brochure vient d'être publiée par la  
Commission des communautés Européennes et a fait une publication semblable pour  
chaque Etat associé. Si même elle contient quelques petites erreurs, elle ne  
manquera pas toutefois de donner des informations générales sur le Rwanda.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale  
Aug. MUNYANEZA.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise à KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur de la République  
Rwandaise à BRUXELLES en lui demandant  
d'envoyer une dizaine d'exemplaires à chaque  
Ambassade de la République Rwandaise et d'envoyer  
une quinzaine d'exemplaires au Ministère de la  
Coopération Internationale.
- Monsieur l'Ambassadeur de la République  
Rwandaise (tous)
- Monsieur le Chargé d'Affaires a.i; de la République  
Rwandaise (tous).

